PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Charavines
Séance du 1er juin 2026 à 19 heures

Par suite d'une convocation adressée le 27 avril 2026, les membres du Conseil municipal de la commune de Charavines se sont réunis le 1er juin 2026 à 19 heures, à la salle carrée, sous la présidence de **M. Bruno GUILLAUD-BATAILLE, Maire.**

1. Présents

À l'ouverture de la séance sont présents :

M. Bruno GUILLAUD-BATAILLE ; Mme Chantal MILLON ; M. Denys MEUNIER ; Mme Jennifer GARÇON-PAROLIN ; M. Claude ROBICHON ; Mme Céline DIDERON ; Mme Cathie HARTMANN ; M. Jean-Pierre CURIE ; Mme Sandrine MONIN-PICARD ; M. Sylvain FOISSET ; Mme Ophélie PASSEMARD ; M. Fabien LAPLACE ; Mme Françoise MONIN ; M. Jérémy SERVOZ ; Mme Soizick TEMPLIER ; M. Joël TAUPIN ; M. Nicolas BAUDIN.

Mme Julie RIEGEL-RICHOUX est absente à l'ouverture de la séance et rejoint le Conseil municipal à 19 h 26.

Les conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, le Conseil municipal peut valablement délibérer conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

2. Absents excusés ayant donné pouvoir

M. Fabrice MEUNIER-CARUS-VINCENT donne pouvoir à M. Bruno GUILLAUD-BATAILLE.

3. Absents non excusés

Mme Julie RIEGEL-RICHOUX jusqu'à son arrivée à 19 h 26.

4. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

Le Conseil municipal désigne **Mme Jennifer GARÇON-PAROLIN** pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

5. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 4 mai 2026 est soumis à l'approbation du Conseil municipal. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est soumis au vote.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

6. Ordre du jour

Le Conseil municipal est appelé à examiner les affaires suivantes :

- Acquisition de parcelles en centre-ville ;
- Convention avec la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais relative à la redevance déchets du camping ;
- Actualisation des tarifs de location des chalets du camping ;
- Présentation de la nouvelle ligne éditoriale et du nouveau format du bulletin communal *Canal* ;
- Présentation de la démarche de labellisation « Espace de vie sociale ».

7. Délibérations

7.1. Délibération n° 2026-038 – Acquisition de parcelles en centre-ville

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du projet global de revitalisation du centre-bourg, la commune souhaite procéder à plusieurs acquisitions foncières afin de poursuivre différents objectifs d'aménagement.

Ces acquisitions doivent notamment permettre de créer de nouvelles places de stationnement destinées à desservir les commerces et services, d'aménager un parc arboré, de constituer une réserve foncière pour de futurs équipements communaux et de permettre l'agrandissement du cimetière.

Le projet concerne les parcelles cadastrées **AH 176, AH 178 et AH 293**, représentant une superficie totale de **3 836 m²**.

Le montant total proposé pour leur acquisition s'élève à **358 090 €**, réparti comme suit

- 278 810 € pour les parcelles AH 176, d'une superficie de 2 185 m², et AH 178, d'une superficie de 660 m² ;
- 79 280 € pour la parcelle AH 293, d'une superficie de 991 m².

La commune a sollicité le service du Domaine, qui a évalué les parcelles AH 176 et AH 178 à 278 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles AH 176, AH 178 et AH 293 pour un montant total de **358 090 €** ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et régulariser toutes les pièces et tous les actes nécessaires à la réalisation de ces acquisitions ;
- **DIT** que les frais de notaire seront à la charge de la commune acquéreuse ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2026.

Résultat du vote : 18 pour – 0 contre – 0 abstention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7.2. Délibération n° 2026-039 – Convention avec la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais relative à la redevance déchets du camping

Monsieur le Maire rappelle que le camping municipal **Les Platanes**, en sa qualité d'établissement d'hôtellerie de plein air, bénéficie du service de collecte des déchets assuré par la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais.

À ce titre, le camping est assujetti à une redevance spécifique correspondant au service de collecte et de traitement des déchets.

Une convention doit être conclue entre la commune et la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais afin de fixer les conditions d'application de cette redevance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention relative à la redevance déchets du camping ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Résultat du vote : 18 pour – 0 contre – 0 abstention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

À 19 h 26, Mme Julie RIEGEL-RICHOUX rejoint la séance et prend part aux délibérations à compter de ce moment. Le nombre de votants est porté à 19.

7.3. Délibération n° 2026-040 – Actualisation des tarifs de location des chalets du camping

Monsieur le Maire rappelle que la commune met à disposition des chalets du camping municipal, notamment pour l'hébergement de travailleurs saisonniers.

Afin d'adapter les conditions tarifaires de location, il est proposé de fixer un nouveau tarif mensuel applicable à compter du **3 juin 2026**.

Le tarif proposé pour un chalet d'une capacité de quatre personnes est fixé comme suit

- montant HT : **486,36 €** ;
- TVA à 10 % : **48,64 €** ;
- montant TTC : **535,00 € par mois**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire applicable à compter du 3 juin 2026 ;
- **FIXE** le tarif mensuel de location d'un chalet à **535,00 € TTC** ;
- **ABROGE** les tarifs précédemment adoptés par délibération du 5 décembre 2022.

Résultat du vote : 19 pour – 0 contre – 0 abstention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

8. Questions diverses et informations

8.1. Bulletin communal « Canal »

Une présentation est faite au Conseil municipal concernant la **nouvelle ligne éditoriale ainsi que le nouveau format du bulletin communal « Canal »**.

Cette évolution vise à renouveler la présentation du bulletin municipal et à adapter son contenu aux besoins d'information de la population.

8.2. Démarche de labellisation « Espace de vie sociale »

Le Conseil municipal est informé des démarches engagées en vue de l'obtention de la labellisation « **Espace de vie sociale** » auprès de la CAF de l'Isère.

La présentation porte notamment sur la composition du comité de pilotage ainsi que sur l'organisation d'une étude destinée à identifier les besoins prioritaires de la population.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance à **21 h 20**.

9. Signatures

Le Maire	La secrétaire de séance
Bruno GUILLAUD-BATAILLE Signature :	Jennifer GARÇON-PAROLIN Signature :